

Maître Marie-Bénédicte DONZEL
Notaire à AJACCIO (20000), 6 avenue Beverini-Vico,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE PASTRICCIOLA

Suivant acte reçu par Maître Marie-Bénédicte DONZEL, notaire à AJACCIO, le 7 février 2025, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil concernant : Madame Marie Dorothee MANODRITTA, retraitée, née à PASTRICCIOLA, le 10 mai 1934. Veuve de Monsieur Pio GIANELLI et non remariée.

Elle possède depuis plus de trente ans la MOITIE (1/2) en PLEINE PROPRIETE des biens ci-après désignés, joignant sa possession à celle de son père, Monsieur Ange MANODRITTA en son vivant cordonnier, demeurant à PASTRICCIOLA (20121), né à PASTRICCIOLA (20121), le 22 septembre 1876, marié à Madame Jeanne-Marie MANODRITTA, le 12 février 1920 à la mairie de PASTRICCIOLA (20121), sans contrat de mariage préalable à leur union, et décédé à PASTRICCIOLA (20121), le 5 octobre 1947 :

Sur la Commune de PASTRICCIOLA (CORSE-DU-SUD) 20121, lieudit COLU, STARICCIATU, ARENA, CASELA, BICCHILE, CHIARELA, plusieurs parcelles de terre de nature de "Biens non délimités". Cadastrees : Section AC N°133 COLU 00 ha 39 a 31 ca, AC N°134 COLU 00 ha 14 a 50 ca ; Section AC N°292 STARICCIATU 00 ha 10 a 47 ca, AC N°293 STARICCIATU 00 ha 02 a 70 ca, AC N°296 STARICCIATU 00 ha 04 a 15 ca ; Section AC N°336 ARENA 00 ha 00 a 24 ca, AC N°338 ARENA 00 ha 00 a 10 ca, AC N°340 ARENA 00 ha 00 a 55 ca, AC N°342 ARENA 00 ha 00 a 64 ca, AC N°343 ARENA 00 ha 01 a 25 ca ; Section AC N°396 CASELA 00 ha 04 a 04 ca ; Section C N°178 BICCHILE 00 ha 02 a 74 ca , C N°179 BICCHILE 00 ha 12 a 17 ca ; Section C 185 CHIARELA 00 ha 19 a 54 ca.

Sur la Commune de PASTRICCIOLA (CORSE-DU-SUD) 20121 lieudit Ugnica, Une maisonnette de type "Caseddu" en ruine. Cadastree : Section AC N° 225 UGNICA 00 ha 00 a 38 ca.

Sur la Commune de PASTRICCIOLA (CORSE-DU-SUD) 20121 lieudit Staricciatu, une maisonnette de type "Caseddu" en pierre et une annexe, non-habitables. Cadastree : Section AC N° 303 Lieudit STARICCIATU 00 ha 01 a 14 ca ; AC N°304 STARICCIATU 00 ha 01 a 69 ca.

Sur la Commune de PASTRICCIOLA (CORSE-DU-SUD) 20121 lieudit Staricciatu, Une maison de village édifée sur quatre niveaux, dont caves et combles bruts, à savoir : - au rez-de-jardin : trois caves, - au rez-de-chaussée : une cuisine, un salon, une chambre côté Ouest et une chambre côté Sud avec salle d'eau, un w.-c., un dégagement, - au premier étage : quatre chambres, - au second étage : des combles non-aménagées. Et une cabane de jardin en pierre. Cadastree : Section AC N° 306 STARICCIATU 00 ha 03 a 45 ca ;

Sur la Commune de PASTRICCIOLA (CORSE-DU-SUD) 20121 lieudit Licciole, Staricciatu, Arena, Casarone, Mezzana, Imbrumistada, Ghialosu, Chiusa, Felicatriccia, plusieurs parcelles de terre. Cadastrees : Section AC N°268 LICCIOLE 00 ha 14 a 70 ca ; Section AC N°275 STARICCIATU 00 ha 06 a 45 ca ; Section AC N°279 STARICCIATU 00 ha 05 a 97 ca ; Section AC N°281 STARICCIATU 00 ha 01 a 38 ca ; Section AC N°282 STARICCIATU 00 ha 05 a 20 ca ; Section AC N°286 STARICCIATU 00 ha 01 a 00 ca ; Section AC N°287 STARICCIATU 00 ha 00 a 90 ca ; Section AC N°291 STARICCIATU 00 ha 79 a 90 ca ; Section AC N°294 STARICCIATU 00 ha 17 a 50 ca ; Section AC N°295 STARICCIATU 00 ha 11 a 40 ca ; Section AC N°300 STARICCIATU 00 ha 01 a 93 ca ; Section AC N°302 STARICCIATU 00 ha 04 a 02 ca ; Section AC N°308 STARICCIATU 00 ha 00 a 45 ca ; Section AC N°310 STARICCIATU 00 ha 00 a 35 ca ; Section AC N°312 STARICCIATU 00 ha 03 a 80 ca ; Section AC N°313 STARICCIATU 00 ha 02 a 57 ca ; Section AC N°314 STARICCIATU 00 ha 01 a 67 ca ; Section AC N°316 STARICCIATU 00 ha 06 a 05 ca ; Section AC N°317 STARICCIATU 00 ha 03 a 30 ca ; Section AC N°320 STARICCIATU 00 ha 00 a 81 ca ; Section AC N°322

STARICCIATU 00 ha 00 a 72 ca ; Section AC N°325 STARICCIATU 00 ha 00 a 23 ca ; Section AC N°328 STARICCIATU 00 ha 00 a 48 ca ; Section AC N°337 ARENA 00 ha 00 a 79 ca ; Section AC N°339 ARENA 00 ha 01 a 50 ca ; Section AC N°341 ARENA 00 ha 00 a 95 ca ; Section AC N°344 ARENA 00 ha 04 a 95 ca ; Section AC N°358 CASARONE 00 ha 07 a 60 ca ; Section AC N°383 CASARONE 00 ha 01 a 35 ca ; Section AC N°384 CASARONE 00 ha 00 a 48 ca ; Section AC N°386 CASARONE 00 ha 00 a 06 ca ; Section AC N°387 CASARONE 00 ha 17 a 25 ca ; Section AC N°411 MEZZANA 00 ha 01 a 80 ca ; Section AC N°427 IMBRUMISTADA 00 ha 00 a 80 ca ; Section AC N°439 GHIALOSU 00 ha 02 a 50 ca ; Section AC N°442 GHIALOSU 00 ha 00 a 65 ca ; Section AC N°443 CHIUSA 00 ha 00 a 16 ca ; Section AC N°445 CHIUSA 00 ha 02 a 45 ca ; Section AC N°451 CHIUSA 00 ha 00 a 53 ca ; Section AC N°452 CHIUSA 00 ha 00 a 56 ca ; Section AC N°456 CHIUSA 00 ha 01 a 75 ca ; Section AC N°457 CHIUSA 00 ha 02 a 17 ca ; Section AC N°487 CHIUSA 00 ha 01 a 35 ca ; Section AC N°491 CHIUSA 00 ha 01 a 00 ca ; Section AC N°520 CHIUSA 00 ha 01 a 40 ca ; Section AC N°527 CHIUSA 00 ha 00 a 68 ca ; Section AC N°563 CHIUSA 00 ha 01 a 10 ca ; Section C N°204 FELICASTRICCIA 00 ha 12 a 32 ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Les opérations seront reçues en l'Etude du notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

Adresse mail de l'étude : mb.donzel@20081.notaires.fr